



PROJET FUSION - RÉUNION N°9

Présentation du nouveau système de rémunération variable basé sur trois primes :
prime variable CA mensuel, prime booster saison et prime qualitative exercice.

D'après la direction, le nouveau système est « mieux disant », comprenez plus favorable.

Mais les exemples donnés sont basés sur des moyennes,
nous doutons donc sur les belles retombées financières promises.

Prime CA variable mensuel = intéressant ?

Une fois de plus, les CC sont lésés !!! Le taux de rémunération variable n'évolue pas !!!

Indice ca	100-103.99	104-107.99	108-111.99	112-115.99	116-119.99	120 et +
DM	0.275%	0.286%	0.295%	0.302%	0.306%	0.307
ADJ	0.165%	0.172%	0.177%	0.181%	0.183%	0.184%
CC MERCH	0.080%	0.080%	0.080%	0.080%	0.080%	0.080%

Par exemple, pour un CA mensuel réalisé de 70000€,

Montant des primes
DM : 192.50€
ADJ : 115.50€
CC : 56€

Montant des primes
DM : 206.50€
ADJ : 123.90
CC : 56€

Montant des primes
DM : 214.90€
ADJ : 128.80€
CC : 56€

Pourquoi s'investir ? Pourquoi travailler plus ?

Quel que soit l'indice CA réalisé, le montant de la prime des CC est fixe !!!

Booster saison = illusion ?

La prime serait déclenchée sur l'écart entre le CA saison réalisé et l'objectif CA saison.

Qui va déterminer l'objectif ? Le DR ? Le cadre autonome ?

L'objectif sera-t-il réalisable ?

Que se passera-t-il pour les magasins en difficulté ?

Prime qualitative = incompréhension ?

3 visites minimum pour échanger avec son DR, afin de déterminer les objectifs qualitatifs à mettre en place.

Ils sont débordés, viennent peu en magasin, comment vont faire les DR pour trouver du temps ? Les objectifs seront-ils imposés ?

Le projet global de la direction semble non abouti et trop imprécis. Trop de questions subsistent.

De plus, ce système ne serait mis en place qu'à compter du 1^{er} septembre 2019.

La direction a-t-elle vraiment envie de trouver un accord avec les organisations syndicales ?

Voici les propositions de SUD sur les sujets qui sont essentiels
et sur lesquels nous ne lâcherons rien !!!:

PRIME DE MEDAILLE DU TRAVAIL

Argent	20 ans	300€
Vermeil	30 ans	420€
Or	35 ans	600€
Grand Or	40 ans	850€

Application dès le 1^{er} janvier 2019 avec la suppression du délai de 6mois pour formuler sa demande.

CADRES : FORFAIT ANNUEL EN JOURS + REPOS

212 jours travaillés + journée de solidarité

15 jours de repos par année civile avec la possibilité de cumuler une semaine au moins une fois dans l'année.

TEMPS DE PAUSE

L'ensemble des salariés dont la durée quotidienne de travail comprend une **séquence de travail ininterrompue** de quatre heures ont droit à un **temps de pause rémunéré** d'une durée de 15 minutes consécutives. **Sachez que les employés des dépôts ont une pause payée de 20min pour 2h20 de travail.**

Une fois de plus, les cc et adjoints sont les victimes de ces négociations.

CONGES SPECIAUX

*ENFANT MALADE

6 jours rémunérés pour enfant à charge de moins de 16 ans.

*CONGES D'ANCIENNETE

10 ans = 2 jours / 15 ans = 3 jours / 20 ans = 4 jours / 25 ans = 5 jours

TITRES RESTAURANT

La participation employeur et la participation collaborateur doivent être les mêmes pour tous les salariés dès le 1er janvier 2019 soit :
participation employeur = 3.90€
participation collaborateur = 2.60€

MODULES HORAIRES

Simplification du nombre de modules horaires comme suit :

10h uniquement pour les étudiants – 24h – 29h – 31h – 34h.

Revalorisation à 24h de l'ensemble des contrats inférieurs à ce module (hors contrat étudiant), avec accord du salarié conformément à la CCN de l'habillement.

PRIME DE REMPLACEMENT

Ce sujet n'a pas été abordé, mais SUD le considère comme très important :

*DM avec responsabilité de deux points de vente 300€ par mois

*DM absent (repos hebdomadaire, RTT, vacances, absence longue durée...)

21€ par jour pour les adjoints/CC quel que soit le CA réalisé du magasin dès le 1^{er} jour d'absence du DM.

Tout fou le camp, il y a quelques mois, il y avait plus de 170 ACTIONNAIRES et aujourd'hui il en reste environ une petite quarantaine qui resteront sans doute pour saigner le groupe jusqu'au dernier euro.

Les ventes successives des enseignes étaient censées être destinées à refinancer le groupe mais sur BFM TV, Patrick Puy pleure sur les résultats du groupe et incrimine maintenant les gilets jaunes sur la baisse des résultats.

Le constat est tout autre, si nous en sommes là, c'est à cause de sa « politique » de liquidateur.

Pour la Hac	Isabelle LARROZE 06.10.50.14.59	Nelly DOUSSANG 06.09.91.73.89	Clarisse CRESTANI 06.43.31.32.47	Vanessa TESSIER 06.60.88.07.32	Rolande RICARD 06.25.28.41.72	Amina OUAZIZI 06.81.14.10.27	Pour la Hav	Betty LECUILLIER 06.82.93.84.34	Zelia CHORA 06.70.79.54.00	Pour le dépôt	Patrice SENECHAL 06.45.14.06.40	Hasni SEGUER 07.86.18.31.99
-------------	------------------------------------	----------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	-------------	------------------------------------	-------------------------------	---------------	------------------------------------	--------------------------------